



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 15 septembre 2017

Madame Marie APATHIE
Maire
Mairie – 24 avenue nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Transmission électronique : contact@tyrosseville.com

Objet : problèmes en forêt

Madame le Maire,

Je vous avais adressé le 23 mars 2016 un courrier pour attirer votre attention sur le non respect du règlement du PLU en zone forestière (P.J.1 – courrier 1 page)

Depuis nous avons été informés que dans l'une des fosses avaient été déposés des rochers et du béton (P.J.2 - photo). Nous avons donc affaire à une nouvelle infraction. On peut se demander s'il n'y a que des rochers et du béton. Selon les renseignements qui m'ont été aimablement communiqués, vous auriez fait dresser procès-verbal et transmis celui-ci au Procureur de la République de Dax.

Nous souhaitons avoir confirmation de votre part de cette information et obtenir la date de dépôt de plainte et le numéro d'enregistrement

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à mon courrier, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

Copie à :

- M. le préfet des Landes
- Me François Ruffié, avocat



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 23 mars 2016

Madame Marie APATHIE
Maire
Mairie – 24 avenue nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Objet : problème en forêt

Madame le Maire,

Je reviens vers vous car nous avons pu constater que vous-même et Monsieur François Mathio, en charge de l'environnement au sein de votre Conseil, paraissaient soucieux de préserver la qualité de l'environnement dans votre commune.

Les responsables de la SEPANSO ont été très surpris lorsqu'ils ont eu connaissance de travaux aussi inhabituels qu'importants en forêt. Je me suis donc rendu sur le site hier et j'ai découvert deux fosses très profondes (4 ou 5 mètres aux points extrêmes) et très grandes (200 à 300 m²) ; ces données sont approximatives car le chantier est très boueux.

Sur le site il n'y a aucun panneau d'information sur ces excavations et sauf erreur de ma part ce genre de travaux est interdit selon le règlement d'urbanisme pour ce secteur. On se demande bien quel peut être l'objectif du propriétaire (Famille Maze Sensier ?)

J'ai donc l'honneur de vous demander si une déclaration de travaux a été effectuée en mairie. Si oui, pourquoi cette demande a pu être acceptée ? Sinon, est-ce que vous allez faire dresser deux procès-verbaux ?

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à mon courrier, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes

Copie à : Madame le préfet des Landes

